

# Arrêté n°2022-03-11-05 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique - Section 06-71 Collège A

Scrutin du 10 mars 2022 Proclamation des résultats

#### La Présidente de l'Université de Poitiers

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.719-12, D.719-1 à D.719-40;

Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020,

portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;

Vu l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques,

Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux - Processus électoraux ;

Vu l'arrêté électoral n°2022-01-27-05 du 27 janvier 2022 portant élection de la Commission d'expertise scientifique - Section 06-71;

Vu l'arrêté de recevabilité des listes n°2022-03-04-05 du 04 mars 2022 ;

Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 11 mars 2022

### ARRÊTE

#### Article 1er : Le Comité électoral consultatif examine les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	9
Nombre d'électeur(rice)s inscrit(e)s	11
Nombre de votant(e)s	11
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages valablement exprimés	11

#### Répartition des sièges

Listes	Nb de voix	%	Voix / quot	Sièges 1ers	Restes	Sièges suppl.	Total Sièges
CES06/71	9	81,8%	7,36	7	0,44	0	7
Parce que l'exigence ne va pas sans la bienveillance	2	18,2%	1,64	1	0,78	1	2
Total	11						9
Sièges pourvus				8		1	
Sièges restant à pourvoir	0		[	1	]	0	
Quotient électoral	1,22	1			•		•

## Article 2 : Le Comité électoral consultatif rend l'avis suivant :

Proposition d'attribution des sièges à :

Listes	Titulaires			
CES06/71	EVELYNE LANDE			
CES06/71	CHRISTIAN MARCON			
CES06/71	INES DE LA VILLE			
CES06/71	ANDRE LEROUX			
CES06/71	CHRISTINE MICHEL			
CES06/71	THOMAS STENGER			
CES06/71	NICOLAS MOINET			
Parce que l'exigence ne va pas sans la bienveillance	JEROME MERIC			
Parce que l'exigence ne va pas sans la bienveillance	PIERRE-CHARLES PUPION			

# Article 3: Proclamation - Election:

Le Président de l'Université de Poitiers proclame élue(s) le(s) candidate(s) désignée(s) à l'article 2.

# Article 4: Affichage - Publication:

Les résultats des scrutins seront immédiatement affichés dans les locaux de l'Institut d'administration des entreprises et publiés au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

P/le Président de l'université et par délégation, Le Directeur des affaires juridiques t à Poitiers, le vendredi 11 mars 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

Przemyslaw SOKOLSKI